

Imposition en FRANCE de Revenus Fonciers perçus au MEXIQUE

Par **Lucien04**, le **07/05/2019** à **17:52**

Bonjour,

Après avoir lu la "Convention Fiscale" entre la France et le Mexique en son Art 6 "Revenus Immobiliers"

qui stipule: "Les Revenus qu'un résident d'un État contractant tire de biens immobiliers situés dans l'autre État contractant sont imposables dans cet autre État"

ça voudrait dire que ces revenus sont imposables au Mexique?

Donc me faut il aussi les déclarer en France ou pas et si oui comment?

Merci